



TARIFS PROFESSIONNELS BASE

Applicable au 1er août 2022

PART ÉNERGIE			ACHEMINEMENT		TAXES		
Puissance (kVA) ⁽¹⁾	Abonnement (€/mois HT)	Prix énergie (€/kWh HTT)	Part fixe (€/mois HT)	Part variable (€/kWh HT)	CSPE (€/kWh HT) ⁽²⁾	TCCFE (€/kWh HT) ⁽³⁾	CTA (€/mois HT) ⁽⁴⁾
3	6,50	0,1200	5,02	0,0394	0,0010	0,0066	1,10
6	7,00		7,27				1,59
9	7,50		9,52				2,09
12	8,00		11,77				2,58
15	8,00		14,02				3,07
18	8,50		16,27				3,57
24	9,50		20,77				4,55
30	10,50		25,27				5,54
36	11,50		29,77				6,53
Coef capa (kW/MWh)⁽⁵⁾			0,350				

(1) Regardez sur votre ancienne facture d'électricité pour savoir à quelle puissance souscrire

(2) CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité

(3) TCCFE : Taxes Communales sur la Consommation Finale d'Electricité, sont calculées sur base d'un tarif de référence fixé par l'état et d'un coefficient multiplicateur voté chaque année par les conseils municipaux de chaque commune. Les valeurs affichées correspondent aux valeurs maximales de coefficients multiplicateurs (elles seront recalculées selon votre commune). Pour connaître le coefficient appliqué à votre commune, reportez-vous à votre facture.

(4) CTA (Contribution Tarifaire à l'Acheminement) = 21,93% de la part fixe d'acheminement

(5) Coef de capacité : Coefficient multiplicateur qui dépend du profil de consommation du site

Prix de capacité : • Prix de la capacité (€/kWh) = Prix des enchères des capacités (€/MW) * Coefficient de capa (kW/MWh) / 1 000 000

• Prix des enchères des capacités (€/MW) : Moyenne des résultats des enchères de garanties de capacité de l'année n-1 pour l'année n, publiés par EPEX SPOT

• Prix des enchères des capacités 2022 = 28 429 €/MW